



### **1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

M. Jean-François Giroux constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 18h34.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Jean-François Giroux fait la lecture de l'ordre du jour. M. François St-Hilaire propose d'adopter l'ordre du jour, Mme. Audrey D'Amato seconde.

CE-22-23-35

Proposition adoptée à l'unanimité

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de conseil d'établissement du 18 avril 2023**

Mme Kim Laramée propose d'adopter ledit procès-verbal, M. François St-Hilaire seconde.

CE-22-23-36

Proposition adoptée à l'unanimité

### **4. Suivi du procès-verbal**

Mme Poirier revient sur 2 points qui l'avaient surprise lors du dernier CÉ. Le premier est que les surveillants au service de garde à l'école ne peuvent pas être membres du CÉ. Après vérification, effectivement un parent surveillant ne peut pas être membre du CÉ.

Le deuxième point était que les parents qui siègent au CA du CSSP ne représentent pas leur école ou leur secteur. Ainsi, après vérification, Mme Poirier nous confirme que les parents du CA agissent en leur nom.

### **5. Parole au public**

Aucun public

### **6. Droit de parole**

#### **6.1 Parole au représentant du comité de parents**

M. Tremblay étant absent, le point est reporté à la prochaine rencontre.

#### **6.2 Parole à l'OPP**

Aucun suivi

### **APPROBATION**

### **7. Listes des effets scolaires**

M. Giroux explique que l'an dernier, le CÉ avait demandé d'uniformiser la nomenclature des articles pour chacun des niveaux. Un premier travail d'arrimage avait été fait par M Giroux et Mme Trudel en mai 2022.

Mme Louise Dubé a effectué un travail incroyable afin d'uniformiser la liste de fournitures et de mettre tout le matériel sur une seule feuille recto verso afin de faciliter la vie des parents. Un immense merci à Mme Dubé pour son travail.

Un merci spécial aux enseignants qui ont accepté de bon gré cette nouvelle façon de nommer les fournitures scolaires.

Pour les frais facturés aux parents, il n'y a pas beaucoup de différence de prix. Les photocopies ont augmenté de 0.035\$.

Aussi, il n'y aura pas de cahier d'anglais puisque l'enseignante préfère utiliser des photocopies.

Les enseignantes de 1<sup>re</sup> année, ont décidé d'aider à la transition entre le préscolaire et le scolaire. Elles n'auront pas besoin de cahier et feront plus de photocopies.

CE-22-23-37

Proposition approuvée à l'unanimité

## ADOPTION

### **8. Nouveaux règlements de traitement des plaintes (résolution)**

Faisant suite au courriel qu'on reçut les membres du CÉ le 2 mai dernier de la part de Mme Poirier, concernant l'adoption des nouveaux règlements de traitement des plaintes. Les membres du CÉ en ont pris connaissance et l'on accepté à l'unanimité.

M. François St-Hilaire propose d'adopter les nouveaux règlements de traitement des plaintes, Mme Audrey D'Amato seconde la proposition.

CE-22-23-38

Proposition adoptée à l'unanimité

### **9. Règles de fonctionnement du service de garde**

Mme Ouellet présente les règles de fonctionnement du service de garde qui ont changées.

Il reste les tarifs à ajuster. Ceux-ci le seront lorsque le CSSP va les transmettre.

Il est proposé par Mme Brigitte Aubé, secondé par Mme Kim Laramée d'adopter les règlements de fonctionnement du service de garde.

CE-22-23-39

Proposition adoptée à l'unanimité

### **10. Ponction SDG**

Il est demandé d'effectuer un transfert d'un montant de 10 000\$ du budget du service de garde, vers le budget école, afin de payer les frais de photocopie, trousse de premiers soins, conciergerie et l'utilisation du matériel d'éducation physique.

M François St-Hilaire propose d'adopter le transfert, secondé par Mme Kim Laramée.

CE-22-23-40

Proposition adoptée à l'unanimité

### **11. Autres points**

## CONSULTATION

### **12. Autres points**

## INFORMATION

### **13. Retour sondage aux enfants et aux parents**

M. Pierre Boulanger, directeur adjoint, nous présente les résultats du sondage des élèves de 4-5-6<sup>e</sup> année. Les élèves ont été sondés, pour une 2<sup>e</sup> année, en lien avec les orientations du PEVR actuel. La cible du sondage était de 9/10 et la moyenne qui est ressortie pour les élèves est 8.41/10.

Pour une première fois, un sondage aux parents a aussi été réalisé et la moyenne des réponses est de 8.27/10.

Les notes les plus basses au sondage des parents démontrent une méconnaissance de ce qui est fait à l'interne de l'école. M. Boulanger propose de faire la promotion de ce qui est fait à l'école afin que les parents soient au courant des bonnes pratiques mises en place.

Dans le sondage aux parents, il n'y avait pas de zone de commentaires, il est suggéré de mettre un espace afin de connaître les attentes des parents. Si un nouveau sondage devait avoir lieu, cette espace serait envisagée.

Le mandat du sondage était de vérifier que nos actions étaient en lien avec le PEVR et qu'elles ont été réalisées.

### **14. Projet éducatif**

En octobre 2023, nous aurons plus d'informations.

## **15. Obligations du CÉ - régie interne**

Pour donner suite à la demande, par courriel, d'un membre du CÉ pour changer la date du CÉ, M. St-Hilaire a fait des vérifications dans la régie interne afin de valider cette demande.

Alors, en fonction de la loi, les dates des rencontres du CÉ doivent être votées par une résolution lors de la première rencontre annuelle. Nous sommes une entité publique, il faut donc publier les dates votées pour permettre à la communauté et aux parents d'assister à la rencontre. La nomination d'un substitut sert spécifiquement à respecter les dates publiées au cas qu'il y ait des absents à une rencontre afin de respecter le quorum. Seulement un vote lors d'un CÉ peut modifier la date d'une rencontre.

En effectuant sa recherche, M. St-Hilaire, a remarqué quelques différences entre ce qui est fait et ce que la régie interne demande. Il fera les vérifications entre ce qui est fait au CÉ et ce qui est prévu par la loi, puis il nous fera une présentation lors de la prochaine rencontre.

Entre autres, il informe qu'un nombre de temps devrait être alloué par points afin de respecter le droit de parole de chacun et de respecter les heures d'un CÉ.

## **16. Autres points**

### **16.1. Formulaire conseil d'établissement**

Si certains ont besoin de remboursements de dépenses, par exemple une gardienne, il existe un formulaire et un fonds dédié.

### **16.2. Formation des nouveaux membres formulaire de réponses**

Les nouveaux membres du CÉ doivent remplir le formulaire de la formation obligatoire.

## **17. Clôture de la réunion**

M. Jean-François Giroux propose la levée de l'assemblée à 19h50.

Prochaine rencontre le 19 juin 2023 à 18h30

---

Jean-François Giroux  
Président

---

Hélène Poirier  
Directrice

---

CÉ : Conseil d'établissement  
CEE : Conseil des enseignants et des enseignantes  
CSP : Commission scolaire des patriotes  
CSSP : Centre de service scolaire des patriotes